

découvrir,
approfondir,
innover

collection
Références

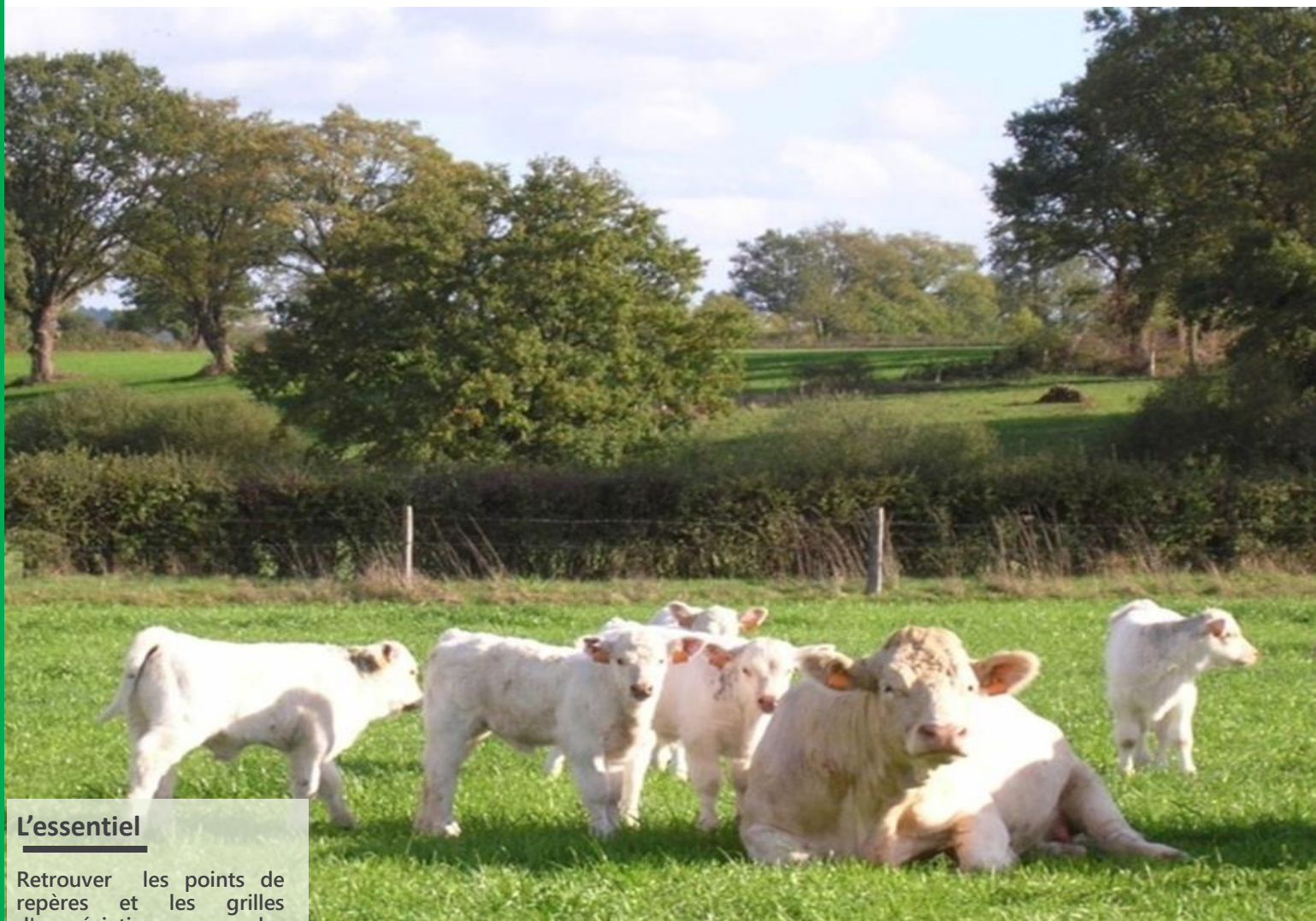


Systèmes d'élevages bovins viande
du bassin charolais



Indicateurs technico-économiques – Race charolaise

CONJONCTURE 2024



L'essentiel

Retrouver les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques en bovins charolais adaptés à la campagne 2024.



Sommaire

SITUATION ECONOMIQUE : ELEMENTS D'ALERTE 4

Indicateurs de l'économie globale de l'exploitation
Charges de structure

INDICATEUR DU PRODUIT DES EXPLOITATIONS BOVINS VIANDE

Les aides des exploitations bovins viande 5

Comment affecter les aides ?

Montant des aides PAC en 2024 5

Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) 6

Le produit viande bovine

Les prix moyens de référence 2024 7

Les indicateurs du prix selon les catégories 8

Le prix moyen du kilo vif vendu selon les systèmes 9

Les critères de reproduction 10

La production brute de viande vive / UGB Bovin viande 11

Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB et par vêlage 12

LES INDICATEURS DE CHARGES 13

OPERATIONNELLES

La charge alimentaire

Les quantités d'aliments concentrés en kg brut : kg vif produit
ou par UGB ou par vêlage 13

Les coûts d'aliments concentrés en euros / kg vif ou par UGB
ou par vêlage 14

La production autonome 15

Les frais vétérinaires 16

ANNEXES 17

Valeurs indicatives d'inventaire 17

Grille de cohérence entre production de viande par UGB et
poids issus du cheptel de souche 18

Indicateurs fourragers 19

UGB « techniques » et « ICHN » par vêlage selon les
Types d'animaux produits 20

Récapitulatif des bases de rationnement utilisé pour les
rations des systèmes présentés 23

Lexique 25



Avant propos

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques en bovins charolais adaptés à la campagne 2024.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une analyse globale d'exploitation.

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

« Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence entre la disponibilité de la main d'œuvre, les surfaces et les équipements (matériel, bâtiments). »



Situation économique : éléments d'alerte

INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE GLOBALE DE L'EXPLOITATION :

Les repères économiques présentés ci-dessous sont utilisés dans nos analyses globales d'exploitation.

	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
EBE avant salaires / PB total	< 34 %		< 39 %
Annuités / PB (en %)			
Récent investisseur ou jeune installé	> 25 %		> 20 %
En vitesse de croisière	> 19 %		> 15 %
Endettement CT /PB (en %)	> 25 %		> 12 %
Charges de structure réduites / PB (en %) total	> 35 %		> 30 %

CHARGES DE STRUCTURE :

Ces données sont issues des résultats des fermes suivies dans le cadre INOSYS Réseaux d'élevage du Bassin Charolais - conjonctures 2022 et 2023.

Les charges de structure réduites

Echantillons constants €/ha SAU	Herbagers				Cultures en complément			
	Mâles maigres Femelles maigres ① 16 exploitations		Mâles maigres Femelles finies ② 5 exploitations		Mâles maigres Femelles finies ③ 14 exploitations		Mâles finis Femelles finies ④ 12 exploitations	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Mécanisation ¹	176	162	196	196	210	206	278	268
Bâtiment	30	26	32	28	27	22	31	25
Foncier	111	105	117	112	123	113	130	121
MSA (cotisations sociales)	67	56	48	45	63	55	80	66
Autres charges	113	94	97	120	90	87	116	103
Total des charges de structure réduites (hors amortissements, frais financiers et salaires et charges)	497	444	489	501	514	484	635	583
Total des charges de structure réduites (hors amortissement, frais financiers)	518	467	498	507	530	505	672	613

Les *charges de structure réduites* sont composées de la MSA, des charges liées au foncier (fermage, impôts fonciers, entretien du foncier), des charges liées aux bâtiments (entretien des bâtiments, eau, électricité), des charges de mécanisation (travaux par tiers, carburant, entretien et achat de petit matériel) et des charges diverses (transports et déplacements, impôts et taxes, assurances professionnelles, frais de gestion et divers). Elles n'intègrent pas les frais financiers (Long et Moyen terme, Court terme), les salaires et les amortissements.

Indicateurs du produit des exploitations bovins viande

LES AIDES DES EXPLOITATIONS BOVINS VIANDE

Comment affecter les aides ?

AIDES ANIMALES BOVINS VIANDE

- **Aide bovine couplée (à l'UGB)**
- **Aides aux veaux**
- **Aides bovines conjoncturelles**

AIDES AUX SURFACES SFP

- **ICHN – Indemnités Compensatoire de Handicaps Naturels (Piémont, Montagne, Zone Défavorisée Simple)**
- **Aides aux légumineuses fourragères**

AIDES GENERALES

- **Aides découplées**
- **Aide complémentaire pour JA**
- **Aides conjoncturelles non affectables (aide sécheresse...)**

Aides supplémentaires possibles : MAEC, aide assurance récolte, aide couplée aux légumineuses à graines

Quels montants des aides PAC en 2024 ?

Ces différentes aides doivent être comptabilisées au titre de l'exercice 2024. Dans l'élaboration du produit brut, il s'agira de prendre en compte le montant des aides liées à l'exercice 2024 (même si l'éleveur n'a pas perçu la totalité des montants sur l'exercice).

Les montants tiennent compte des stabilisateurs budgétaires et du taux de prélèvement pour discipline financière.

AIDES A L'UGB

UGB primables (plus de 16 mois)

Le sexe et la race des animaux font varier le niveau d'aides :

Prime supérieure : 105 €/UGB pour les mâles (allaitants ou laitiers) dans la limite d'un UGB mâle par vache et seulement pour les femelles de race à viande pures ou croisées viande, dans la limite de 2 fois le nombre de veaux sevrés (nés et détenus plus de 90 jours).

Prime de base : 57,5 € / UGB pour le reste des mâles non primés au niveau supérieur, les femelles de races laitières ou mixtes, le reste des femelles de race à viande pures ou croisées non primées au niveau supérieur.

Particularités :

- Choix de la date de référence pour le calcul des effectifs éligibles : 6 mois après la date de demande, soit entre le 1^{er} juillet et le 15 novembre. Les effectifs pris en compte ne sont pas ceux du jour de la demande d'aide mais ceux présents 6 mois plus tard à la date de référence.
- **Taux de chargement** plafonné à 1,4 UGB / ha SFP
- Plafond des **120 UGB** / part GAEC pour prime totale et 40 UGB primable pour la prime de base
- *La transparence GAEC s'applique sur les 2 plafonds*

AIDES DECOUPLEES : AIDE DE BASE ET AIDE REDISTRIBUTIVE

L'aide de base conserve la forme d'un paiement découplé basé sur les droits à paiement de base : **DPB** détenus par l'exploitation et activés chaque année sur des hectares admissibles

DPB moyen France : 122,36 €/ha

Paiement redistributif : 49,40 €/ha

ECO-REGIME

La mise en place de cette aide vise à aider davantage les agriculteurs qui auront des pratiques agricoles favorables à l'environnement via 3 voies d'accès distinctes : les pratiques agricoles, les certifications (CE2+, HVE), les IAE (Infrastructures agroécologiques) et l'Agriculture Biologique.

Le montant de l'aide est différencié suivant le niveau d'exigences atteint

Niveau de base: 46,69 €/ha

Niveau supérieur : 63,72 €/ha

Bio : 93,72 €/ha

Bonus Haie : 7 € / ha

AUTRES AIDES COUPLEES

- **Aide aux veaux : 62,45 € / tête**
- **Aide ovine : 21 € / brebis**
- + 2 €/ brebis pour l'aide complémentaire plafonnée à 500 brebis/exploitation
- + **6,00 €**/ animal éligible pour les nouveaux producteurs
- **Aide caprine : 14,56 € / chèvre avec un minimum de 25 animaux primés**
- **Légumineuses fourragères :**
 - Plaine : **124 € / ha**
 - Montagne : **148,61 € / ha**

AIDES JA

4 300 € / Jeune Agriculteur

La transparence GAEC s'applique au maximum pendant 5 ans à la date de demande de l'aide

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ?

Pour les éleveurs d'ovins, bovins, caprins et équidés, les ICHN sont attribuées sur la base d'un montant par hectare de surface fourragère. Un maximum, par part, de 75 hectares de surfaces fourragères (y compris maïs ensilage et céréales autoconsommées) est primé. Une majoration de 50 % sur le montant de base est appliquée sur les 25 premiers hectares.

Cette aide est attribuée sous réserve de pratiques compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement définies par un seuil et un plafond de chargement. La plage optimale de chargement, comprise entre 0,3 et 2 UGB/Ha, est fixée par région selon les différentes zones concernées (ISM, ISP, ZDS).

Les montants pour les différentes Régions (montants dans la plage optimale de chargement) tiennent compte du stabilisateur de 96,8% appliqué en 2024.

Auvergne	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha	307,81	283,62	149,06	138,42
Montant 26 – 50 ha	272,98	211,66	121,97	114,86
Montant 51 – 75 ha	67,76	67,76	67,76	67,76
Soit un montant global pour 75 ha	16214	14076	8470	8026
Rhône-Alpes	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha	307,81	286,53	155,85	123,90
Montant 26 – 50 ha	272,98	213,60	126,48	105,19
Montant 51 – 75 ha	67,76	67,76	67,76	67,76
Soit un montant global pour 75 ha	16214	14197	8752	7421
Bourgogne	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha		295,23	160,69	150,04
Montant 26 – 50 ha		219,41	129,71	122,61
Montant 51 – 75 ha		67,76	67,76	67,76
Soit un montant global pour 75 ha		14560	8954	8510
Centre	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha				150,04
Montant 26 – 50 ha				121,62
Montant 51 – 75 ha				67,76
Soit un montant global pour 75 ha				8510

LE PRODUIT BOVINS VIANDE

Les prix moyens de référence en 2024 ⁽¹⁾ ?

CATEGORIES	POIDS	PRIX DU KG (€)	EVOLUTION DU PRIX en % 2024/2023
Jeunes Broutards ou légers - ventes mai à août - ventes septembre à décembre	330 (v)	3,92	11%
	330 (v)	3,99	17%
Broutards - fin été-automne - 1er trimestre	400 (v)	3,95	17%
	420 (v)	3,82	9%
Taurillons maigres - mai à août	440 (v)	3,67	9%
Jeunes bovins légers (ou semi-finis)	620 (v)	3,26	0%
Jeunes bovins - ventes janvier à mars - ventes avril à juin - ventes juillet à décembre	430 (c)	5,28	2%
	430 (c)	5,18	0%
	440 (c)	5,10	0%
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	480 (c)	5,65	4%
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	510 (c)	5,64	1%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	510 (c)	5,50	2%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	530 (c)	5,72	4%
Broutardes vendues avant l'hivernage	330 (v)	3,79	16%
Broutardes vendues en cours d'hivernage	340 (v)	3,39	8%
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	420 (v)	3,37	11%
Génisses maigres type "2 ans"	510 (v)	3,22	10%
Génisses finies 15-24 mois (Babynettes)	330 (c)	5,34	2%
Génisses finies à 30 mois non label (juillet décembre)	400 (c)	5,55	2%
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	430 (c)	5,63	1%
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	415 (c)	5,44	0%
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	445 (c)	5,57	2%
Vaches maigres : - ventes janvier à mars - ventes avril à juin - ventes juillet à décembre		1869	1%
	690(v)	1898	2%
		1925	5%
Vaches finies sans Signe Officiel de Qualité (SOQ): - ventes janvier à mars - ventes d'avril à juin - ventes de juillet à décembre	450 (c)	5,24	1%
	440 (c)	5,28	1%
	430 (c)	5,37	3%
Plus Value Label Rouge (€/kgc) / sans SOQ - ventes janvier à mars - ventes d'avril à juin - ventes de juillet à décembre			Rappel 2023
	450 (c)	+ 0,27	+ 0,15
	450 (c)	+ 0,25	+ 0,16
	450 (c)	+ 0,19	+ 0,20

(v) kg vif ; (c) kg carcasse

⁽¹⁾ : Synthèse réalisée à partir des données commercialisées fournies par : Cadran Châteaumeillant SA, CCBE, ELVEA 71-58, Sicaba, Sicaforme, Sicagemac, FEDER (Elevage ,UCA, Eleveurs Bio), SICAREV COOP (Charolais Horizon, ACTIS Bovins, COVIDO-BOVICOOP, CYALIN)

LE PRODUIT BOVINS VIANDE

Les indicateurs de prix selon les catégories d'animaux produits

Prix au kg vif, au kg carcasse ou par tête selon les catégories d'animaux pour l'année 2024

CATEGORIES	NON MAITRISE		PLAGE MOYENNE DES PRIX 2024	BIEN MAITRISE		POIDS INDICATIF
	<			<		
Jeunes broutards nés tôt, vendus début d'été	<	3,85		3,95	<	320 à 340
Jeunes broutards automne	<	3,94		4,04	<	320 à 340
Broutards fin été-automne	<	3,90		4,00	<	380 à 430
Broutards 1 ^{er} trimestre	<	3,77		3,87	<	400 à 450
Taurillons maigres (vente mai à août)	<	3,62		3,722	<	420 à 460
Jeunes bovins légers (ou semi-finis) vendus en vif	<	3,21		3,31	<	550 à 650
Jeunes bovins : - ventes janvier à mars	<	5,20		5,36	<	} 420 à 450
- ventes avril à juin	<	5,10		5,26	<	
- ventes juillet à décembre	<	5,02		5,18	<	
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	<	5,57		5,73	<	450 à 510
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	<	5,56		5,72	<	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	<	5,42		5,58	<	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	<	5,64		5,80	<	500 à 560
Broutardes avant l'hivernage	<	3,74		3,84	<	300 à 360
Broutardes en cours d'hivernage	<	3,34		3,44	<	310 à 370
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	<	3,32		3,42	<	380 à 450
Génisses maigres 2 ans	<	3,17		3,27	<	430 à 530
Génisses finies < 28 mois	<	5,26		5,42	<	320 à 380
Génisses finies à 30 mois non label (juillet à décembre)	<	5,47		5,63	<	370 à 430
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	<	5,55		5,71	<	400 à 460
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	<	5,36		5,52	<	380 à 440
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	<	5,49		5,65	<	410 à 470
Vaches maigres :						
- ventes janvier à mars	<	1820		1920	<	} 650 à 730
- ventes d'avril à juin	<	1850		1950	<	
- ventes juillet à décembre	<	1875		1975	<	
Vaches finies :						
- ventes janvier à mars	<	5,16		5,32	<	} 420 à 460
- ventes d'avril à juin	<	5,20		5,36	<	
- ventes de juillet à décembre	<	5,29		5,45	<	
dont Vaches finies label (ensemble de l'année)	<	5,39		5,55	<	440 à 480

LE PRODUIT BOVINS VIANDE

Le prix moyen du kilo vif selon les systèmes

Indicateurs issus du bilan de production (en €/kg vif) : ventes bovines totales de l'exercice / somme des kg vifs vendus.

Les bornes ont été établies après étude des systèmes de production majoritairement présents dans le bassin charolais.

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	3,13		3,33	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	3,13		3,33	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	3,15		3,35	<
	<	3,03		3,23	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	3,08		3,28	<
	<	3,00		3,20	<
Taurillons maigres et femelles maigres ou femelles finies	<	3,03		3,23	<
	<	2,95		3,15	<
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	<	2,79		2,99	<
Bœufs finis et femelles finies	<	2,92		3,12	<

Le prix moyen par animal vendu (mâles et femelles) selon les systèmes

Indicateurs issus du bilan de production (en €/animal vendu) : ventes bovines totales de l'exercice / effectifs vendus.

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	1361		1448	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	1364		1452	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	1489		1583	<
	<	1812		1932	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	1503		1600	<
	<	1821		1943	<
Taurillons maigres et femelles maigres ou femelles finies	<	1547		1649	<
	<	1855		1981	<
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	<	2093		2243	<
Bœufs finis et femelles finies	<	2123		2268	<

LE PRODUIT BOVINS VIANDE

Les critères de reproduction

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
Pour des vêlages groupés : femelles à mettre à la repro pour 100 vêlages	<	110			120	<
	>	145			135	>
Taux de vêlages sur 100 jours	<	75%			85%	<
Taux de vêlages tardifs (3 mois après mois médian)	>	10%			5%	>
Taux de vêlages à problèmes (notes 3, 4 et 5 cumulées)	>	15%			8%	>
Taux de renouvellement : proportion de premiers vêlages	<	18%			22%	<
Taux d'élimination entre le 1er et le 2ème vêlage	>	25%			15%	>
Proportion de vaches de 10 ans et plus au vêlage*	>	15%			5%	>
Taux de mortalité des veaux [naissance-sevrage (8 mois)]	>	12%			8%	>
Taux de réussite (nombre veaux élevés par vêlage)	<	90%			95%	<
IVV moyen du troupeau (en jours)	>	390			370	>
dont IVV 1er - 2ème veau	>	400			380	>
Proportion de vaches avec IVV de 400 jours et plus	>	20%			10%	>
Proportion de vaches et génisses 3 ans improductives**	>	10%			5%	>

* vaches de rang 8 et plus

** vaches improductives (= non vêlées sur la campagne ou toujours présentes sans veau 4 mois après la perte du veau).

Le critère suivant n'est pas directement lié à la reproduction mais impacte aussi l'économie de l'élevage bovin viande.

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
% pertes adultes (bovins de + de 8 mois)	>	3%			1,5%	>

LE PRODUIT BOVINS VIANDE

La production brute de viande vive / UGB Bovin viande

La grille ci-dessous permet de préciser le niveau de production de viande vive produite par UGB technique que l'on peut attendre d'un cheptel classique en fonction du profil des ventes.

Cheptel classique : cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 680-720 kg pour les vaches vendues maigres).

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus début d'été et femelles maigres	< 260		290 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	< 260		290 <
Broutards lourds (ventes de fin d'année)			
et femelles maigres	< 270		300 <
ou femelles finies	< 310		340 <
Broutards repoussés (de début d'année)			
et femelles maigres	< 270		300 <
ou femelles finies	< 300		330 <
Taurillons maigres			
et femelles maigres	< 260		290 <
ou femelles finies	< 290		320 <
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	< 350		380 <
Bœufs finis et femelles finies	< 290		320 <

Production de viande vive annuelle (kg vifs) = Total des ventes en kg vifs payables + total des kilos autoconsommés – Total des achats en kg vifs +/- Variation d'inventaire en kg vifs

Les poids des animaux vendus en carcasse sont ramenés en équivalent vifs.

LE PRODUIT BOVINS VIANDE

Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB
et par vêlage selon les profils de vente

Euros par UGB

SYSTEMES	PB sans aides / UGB	Aides bovines / UGB* si 60 vêlages/part	Aides bovines / UGB* si 80 vêlages/part
Jeunes broutards vendus début été et femelles maigres	890– 1045	101	101
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	890– 1040	105	101
Broutards lourds (ventes fin d'année) et femelles maigres	930 – 1085	94	94
ou femelles finies	1020 – 1175	105	93 (*)
Broutards repoussés (ventes 1 ^{er} trim.) et femelles maigres	910 – 1060	91	95
ou femelles finies	980 – 1135	104	94 (*)
Taurillons maigres et femelles maigres	860 – 1015	82	82
ou femelles finies	945 – 1100	101	85 (*)
Jeunes bovins 16-18 mois et femelles finies	1060 – 1215	110 (**)	83 (*)
Bœufs finis et femelles finies	920 – 1075	85	73 (*)

* UGB technique

** plafond dépassé des 120 UGB PAC primées/part

*** 120 UGB PAC primées atteint

Par vêlage

SYSTEMES	PB sans aides / vêlage	Aides bovines / UGB* si 60 vêlages/part	Aides bovines / UGB* si 80 vêlages/part
Jeunes broutards vendus début été et femelles maigres	1220– 1480	141	141
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	1220– 1480	141	141
Broutards lourds (ventes fin d'année) et femelles maigres	1380 – 1640	141	141
ou femelles finies	1735 – 1995	179	158 (*)
Broutards repoussés (ventes 1 ^{er} trim.) et femelles maigres	1395 – 1655	141	141
ou femelles finies	1720 – 1975	182	158 (*)
Taurillons maigres et femelles maigres	1415 – 1675	135	135
ou femelles finies	1765 – 2025	188	158 (*)
Jeunes bovins 16-18 mois et femelles finies	2030 – 2290	210	158 (*)
Bœufs finis et femelles finies	2015 – 2275	183	158 (*)

Fourchette selon le niveau de cheptel (cf page 22) et la période des ventes.

LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES

La charge alimentaire

Cette charge alimentaire est approchée en calculant les quantités et montants des concentrés achetés (y compris minéraux et sel) et des céréales ou protéagineux prélevés (au prix du marché) divisés par la quantité de viande vive produite.

Les quantités d'aliments concentrés en kg brut / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,54		2,14
	Par UGB	> 740		620
	<i>Par vêlage</i>	> 1035		870
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,32		1,92
	Par UGB	> 675		560
	<i>Par vêlage</i>	> 945		780
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,62		2,22
	Par UGB	> 785		665
	<i>Par vêlage</i>	> 1180		1000
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,70		2,30
	Par UGB	> 920		785
	<i>Par vêlage</i>	> 1565		1330
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,24		1,84
	Par UGB	> 670		550
	<i>Par vêlage</i>	> 1040		855
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,46		2,06
	Par UGB	> 810		680
	<i>Par vêlage</i>	> 1420		1190
Taurillons maigres et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 1,91		1,51
	Par UGB	> 555		440
	<i>Par vêlage</i>	> 915		725
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,19		1,79
	Par UGB	> 700		575
	<i>Par vêlage</i>	> 1300		1060
Jeunes bovins et femelles finies sans maïs	Par kilo vif produit	> 3,08		2,68
	Par UGB	> 1170		1020
	<i>Par vêlage</i>	> 2225		1935
avec maïs	Par kilo vif produit	> 2,20		1,80
	Par UGB	> 835		685
	<i>Par vêlage</i>	> 1590		1300
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	> 2,26		1,86
	Par UGB	> 725		595
	<i>Par vêlage</i>	> 1555		1280

Calculs réalisés à partir de rations-type, à base d'herbe pour les catégories d'élevage et de rations majoritairement sèches pour les bovins en repousse et/ou finition, sauf pour le système « jeunes bovins et femelles finies avec maïs ».

Pour plus de détail : cf. annexe « récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés », pages 23 et 24.

LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES

La charge alimentaire

Les coûts d'aliments concentrés en Euros / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage

Globalement, sur l'ensemble des systèmes, le coût en céréales et protéagineux prélevés représente 30 à 45 % du coût total, et 50 à 70 % des quantités totales

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 0,84		0,63
	Par UGB	> 242		184
	<i>Par vêlage</i>	> 339		257
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 0,76		0,57
	Par UGB	> 220		167
	<i>Par vêlage</i>	> 308		233
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,86		0,65
	Par UGB	> 258		195
	<i>Par vêlage</i>	> 386		293
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,89		0,67
	Par UGB	> 301		228
	<i>Par vêlage</i>	> 513		388
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,70		0,53
	Par UGB	> 209		158
	<i>Par vêlage</i>	> 324		245
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,79		0,60
	Par UGB	> 260		197
	<i>Par vêlage</i>	> 454		344
Taurillons maigres et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,57		0,43
	Par UGB	> 165		125
	<i>Par vêlage</i>	> 273		207
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,68		0,52
	Par UGB	> 219		166
	<i>Par vêlage</i>	> 405		306
Jeunes bovins et femelles finies sans maïs	Par kilo vif produit	> 1,00		0,76
	Par UGB	> 379		287
	<i>Par vêlage</i>	> 720		545
avec maïs	Par kilo vif produit	> 0,71		0,54
	Par UGB	> 271		205
	<i>Par vêlage</i>	> 514		390
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	> 0,71		0,54
	Par UGB	> 229		173
	<i>Par vêlage</i>	> 491		372

Ces montants sont calculés à partir des hypothèses de prix suivantes :

	Prix €/Tonne
Céréales prélevées	188
Tourteau de Colza (5 à 10 tonnes)	361
Pulpe bett. Deshy (5 à 10 tonnes).	344
Aliment complet (5 à 10 tonnes)	356
Autres (AMV+Sel+Divers)	1 103

Le prix des céréales autoconsommées (orge et/ou triticale) correspond à 70% du prix de la récolte 2023 et 30% du prix de la récolte 2024

LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES

La production autonome

Production autonome = Production brute de viande vive (kgv) – Production permise par les « concentrés » (kgv)

Production permise par les « concentrés » = [montant des concentrés (achetés + prélevés) + montant des achats occasionnels de fourrages] / prix du kg vif vendu

production autonome/production brute en %

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	69%	80% <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	71%	82% <
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	70%	81% <
ou femelles finies :	<	69%	80% <
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	74%	84% <
ou femelles finies :	<	71%	81% <
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	76%	86% <
ou femelles finies :	<	73%	83% <
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	63%	75% <
avec maïs :	<	72%	82% <
Bœufs finis et femelles finies	<	72%	83% <

production autonome en kg vif / UGB

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	200	235 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	210	240 <
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	205	240 <
ou femelles finies :	<	230	270 <
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	220	250 <
ou femelles finies :	<	235	270 <
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	225	250 <
ou femelles finies :	<	235	265 <
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	240	285 <
avec maïs :	<	275	310 <
Bœufs finis et femelles finies	<	230	265 <

Cette actualisation des repères "coût de concentré" et "production autonome" ne prend pas en compte les coûts supplémentaires d'alimentation liés éventuellement à des situations particulières (sécheresse...).

LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES

Les frais vétérinaires

Pour être plus fiable, ce critère doit être analysé si possible sur 3 campagnes.

en € / UGB

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	> 94		76 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	> 94		76 >
ou femelles finies :	> 91		73 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	> 89		71 >
ou femelles finies :	> 83		67 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	> 86		69 >
ou femelles finies :	> 81		65 >
Jeunes bovins et femelles finies	> 80		64 >
Bœufs finis et femelles finies	> 75		60 >

En € / vêlage

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	> 132		106 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	> 132		106 >
ou femelles finies :	> 136		109 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	> 138		110 >
ou femelles finies :	> 146		117 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	> 142		114 >
ou femelles finies :	> 150		120 >
Jeunes bovins et femelles finies	> 152		121 >
Bœufs finis et femelles finies	> 161		129 >

ANNEXES

Valeurs indicatives d'inventaires en € au 31.12.2023 selon le niveau de cheptel

CATEGORIE D'ANIMAUX		Moyen	Classique	Bon
Vaches pleines et vaches avec jeunes veaux	Poids	650	680	720
	Prix total	1990	2080	2190
Génisses pleines ou plus de 2 ans (renouvellement)	Poids	600	630	660
	Prix total	1990	2080	2190
Génisses 1 à 2 ans (renouvellement)	Poids	460	490	520
	Prix total	1510	1610	1710
Génisses - 1 an (élevage)	Poids	280	300	320
	Prix total	1040	1110	1190
Vaches réforme engrais	Poids	690	720	760
	Prix total	1830	1910	2010
Génisses 36 mois en finition	Poids	650	670	690
	Prix total	1870	1930	1990
Broutards	Poids	300	320	340
	Prix total	1150	1230	1300
Broutards repoussés	Poids	380	400	420
	Prix total	1460	1540	1620
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages tardifs (mâles nés de janvier à mars)</i>	Poids	400	420	440
	Prix total	1560	1640	1720
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages précoces (mâles nés de septembre à novembre)</i>	Poids	510	540	570
	Prix total	1720	1820	1920

Pour toutes les catégories de cheptel d'élevage, prendre la même valeur inventaire en début et fin d'exercice.

En fonction des périodes de vêlage, pensez à ajuster les poids et prix des catégories présentes. Par exemple, pour les catégories de génisses, tenir compte le cas échéant d'une période des naissances plus précoces : + 30 à 50 kg.

Le prix de vente par animal = (poids brut - 4%) * prix de vente au kilo. Les 4% correspondent au taux de jeun.

ANNEXES

Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche

Une étude réalisée dans le cadre du Réseau d'élevage charolais, a permis d'établir une relation entre le niveau de cheptel de souche caractérisé par le poids des vaches de réforme et la production de viande par UGB. Trois niveaux de cheptel sont proposés :

- **le cheptel lourd** correspondant à un cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 460 kg de carcasse (soit un poids vif de 760-780 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	315	345
Broutards lourds	325	365
Broutards repoussés	325	355
Taurillons maigres	315	345
Jeunes bovins 14-17 mois		405
Jeunes bovins 18-22 mois		385
Bœufs finis		345

- **le cheptel classique** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 710-730 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	290	320
Broutards lourds	300	340
Broutards repoussés	300	330
Taurillons maigres	290	320
Jeunes bovins 14-17 mois		380
Jeunes bovins 18-22 mois		360
Bœufs finis		320

- **le cheptel moyen** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 400 kg de carcasse (soit un poids vif de 640-660 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	265	295
Broutards lourds	275	315
Broutards repoussés	275	305
Taurillons maigres	265	295
Jeunes bovins 14-17 mois		355
Jeunes bovins 18-22 mois		335
Bœufs finis		295

Indicateurs fourragers

Surface en herbe récoltée en première coupe (ares /UGB élevage hivernées)

Les UGB hivernées correspondent aux UGB hors repousse et finition.

La surface récoltée est dépendante du potentiel de la zone et du chargement technique du système de production en place.

	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE
Zone à bon potentiel	<	25		30 à 35	<
Zone à potentiel moyen	<	30		35 à 40	<
Zone à potentiel limité ¹	<	35		40 à 45	<

Rendement ensilage maïs (non irrigué)

RENDEMENT (TMS/ha)	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE
Zone herbagère	<	9 t		12 t	<
Zone de cultures	<	11 t		14 t	<

UGB « techniques » et « ICHN » par vèlage selon les types d'animaux produits

Avec pour objectif de réaliser une estimation rapide du nombre d'UGB "techniques" et d'UGB "ICHN" une grille d'indicateurs a été élaborée. Exprimés par vèlage et la suite, ces indicateurs, que l'on appellera par la suite "unité zootechnique technique" et "unité zootechnique ICHN", sont indiqués selon les profils de ventes des mâles et des femelles.

Les valeurs calculées dépendent du taux de mortalité ¹, du taux de renouvellement ², du taux de prolificité ³ et des âges à la vente des différentes catégories d'animaux, exception faite des vaches de réforme. Les âges retenus sont précisés ci-dessous.

Age à la vente des différentes catégories d'animaux retenu pour le calcul des UGB "techniques" et "ICHN".

Mâles

Broutards	8,5 mois
Broutards lourds	10 mois
Broutards repoussés	12,5 mois
Taurillons maigres	16,5 mois
Jeunes bovins en vif	15,5 mois
Jeunes bovins finis	17,5 mois
Jeunes bovins 22-23 mois	22,5 mois
Bœufs 27 mois	27 mois
Bœufs finis 33-34 mois	32,5 mois

Femelles

Broutardes	10 mois
Broutardes repoussées	12 mois
Génisses 18 mois maigres	18 mois
Génisses 24 mois maigres	24 mois
Génisses 33 mois finies	31 mois
Génisses 36 mois finies	34 mois

¹ Taux de mortalité retenu : 8 % - 9 % en moyenne

² Taux de renouvellement retenu : 23 % pour les systèmes avec mâles maigres ; 25 % pour les systèmes avec mâles finis.

³ Taux de prolificité : 103 %.

ANNEXES

UGB zootechniques « technique » et « ICHN » selon les types d'animaux produits exprimées en nombre d'UGB par vêlage

Systèmes avec mâles maigres		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
Broutards 8.5 mois	Broutardes 10 mois	1,35	1,39	1,48	1,52
	Brout. repoussées 12 mois	1,36	1,40	1,50	1,54
	Génisses 18 m maigres	1,43	1,48	1,57	1,62
	Génisses 24 m maigres	1,51	1,55	1,65	1,69
	Génisses 32 m finies	1,64	1,69	1,80	1,85
	Génisses 35 m finies	1,69	1,74	1,86	1,91
Broutards 10 mois	Broutardes 10 mois	1,37	1,41	1,51	1,55
	Brout. repoussées 12 mois	1,38	1,43	1,53	1,58
	Génisses 18 m maigres	1,45	1,50	1,61	1,65
	Génisses 24 m maigres	1,53	1,57	1,68	1,72
	Génisses 32 m finies	1,66	1,71	1,84	1,88
	Génisses 35 m finies	1,71	1,76	1,90	1,94
Br. repoussés 12.5 m	Broutardes 10 mois	1,41	1,45	1,57	1,61
	Brout. repoussées 12 mois	1,42	1,47	1,59	1,63
	Génisses 18 m maigres	1,49	1,54	1,66	1,71
	Génisses 24 m maigres	1,57	1,61	1,74	1,78
	Génisses 32 m finies	1,70	1,75	1,90	1,94
	Génisses 35 m finies	1,75	1,80	1,96	2,00
Taur. maigres 16.5 m	Broutardes 10 mois	1,51	1,55	1,66	1,70
	Brout. repoussées 12 mois	1,52	1,57	1,68	1,73
	Génisses 18 m maigres	1,59	1,64	1,76	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,67	1,71	1,83	1,87
	Génisses 32 m finies	1,80	1,85	1,99	2,03
	Génisses 35 m finies	1,85	1,90	2,05	2,09

ANNEXES

UGB zootechniques « technique » et « ICHN » selon les types d'animaux produits exprimées en nombre d'UGB par vêlage

Systèmes avec mâles finis		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
JB 15-16 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,58	1,63	1,69	1,74
	Génisses 18 m maigres	1,65	1,70	1,75	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,71	1,76	1,82	1,86
	Génisses 33 m finies	1,83	1,88	1,96	2,00
	Génisses 36 m finies	1,88	1,93	2,01	2,06
JB 17-19 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,66	1,71	1,75	1,79
	Génisses 18 m maigres	1,72	1,77	1,81	1,86
	Génisses 24 m maigres	1,79	1,84	1,87	1,92
	Génisses 33 m finies	1,91	1,96	2,01	2,06
	Génisses 36 m finies	1,95	2,00	2,07	2,11
JB 22-23 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,75	1,80	1,86	1,91
	Génisses 18 m maigres	1,82	1,87	1,92	1,97
	Génisses 24 m maigres	1,88	1,93	1,99	2,04
	Génisses 33 m finies	2,00	2,05	2,13	2,18
	Génisses 36 m finies	2,05	2,10	2,18	2,23
Bœufs 27 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,88	1,93	2,03	2,08
	Génisses 18 m maigres	1,95	2,00	2,10	2,14
	Génisses 24 m maigres	2,01	2,06	2,16	2,21
	Génisses 33 m finies	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 36 m finies	2,18	2,23	2,35	2,40
Bœufs 32-34 mois	Brout. repoussées 12 mois	2,06	2,11	2,24	2,29
	Génisses 18 m maigres	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 24 m maigres	2,19	2,24	2,37	2,42
	Génisses 33 m finies	2,31	2,36	2,51	2,56
	Génisses 36 m finies	2,36	2,41	2,56	2,61

Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présents

Exploitations avec peu ou sans maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie	Age
Broutard jeune (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation rapide au pré à 4kg/j en moy sur 80 jours	330	8,5
Broutard lourd (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation fin mai au pré à 5.5kg/j en moy sur 110 jours	400	10,5
Broutard repoussé (depuis naissance)	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 6kg/j en moy sur 70 jours	420	11
Taurillon maigre (avec prépa hiver)	Croissance soutenue sur l'hiver par 300 kg de concentré puis complémentation au pré de 2.5 kg/j en moy sur 60 jours	440	15
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 9kg/j pendant 230 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver puis passage à l'herbe puis finition à 10 kg/j sur 130 jours	440	20
Bœuf fini	Croissance modérée sur les 2 hivers, 1.5 kg/j soit 450 kg puis finition à l'automne sur 120 jours à 8 kg/j	495	35
Broutarde	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation au pré (ou sevrée) à 4kg/j en moy sur 90 jours	330	11
Broutarde repoussée	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 5kg/j en moy sur 60 jours	340	12
Génisse maigre	Pour préparation à la vente de ces génisses, selon la période	420	17
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 6kg/j pendant 230 jours	330	19
Génisse finie 30 m (20% label)	Finition au pré sur 80 à 120 jours avec 5 kg/j	415	32
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 6 kg par jour selon maïs disponible	430	37
Vache maigre	Pour préparation à la vente de certaines vaches, selon la période	690	85
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 8 kg par jour selon maïs disponible	440	85
Taureau fini	Selon état de l'animal : 60 à 100 j avec en moyenne plus de 10 kg par jour	620	40

Exploitations avec maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie	Age
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 4kg/j de concentré en + du maïs pendant 240 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver, passage à l'herbe puis 6 kg/j de concentré en + du maïs sur 120 jours	440	19
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 2.5 kg/j de concentré pendant 240 jours	430	37
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 4 kg/j de concentré en + du maïs	430	37
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 4.5 kg/j de concentré en + du maïs	440	85

Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présents

Les rations d'élevage sont à base d'herbe		Des quantités de concentré pour le troupeau de femelles paramétrées en fonction de la période des naissances	Qté globale de concentré par jour
Période des vêlages septembre-janvier : pour systèmes Broutards légers (été) et broutards lourds			
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 160 jours (50 + 110), mélange avec 70% de céréales		2,4
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 130 jours, pour des génisses de 540-580 kg et une croissance hivernale de 500g/j		1,7
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 160 jours, pour des génisses de 360-400 kg et une croissance hivernale de 700 g/j		1,8
Période des vêlages dec-fevrier : pour Br légers (automne), Br.repoussés, taurillons finis			
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (70 + 70), mélange avec 70% de céréales		2,2
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 520-560 kg et une croissance hivernale de 500g/j		1,7
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 330-370 kg et une croissance hivernale de 700 g/j		1,9
Période des vêlages janv-avril : pour Taur. Maigres, Bœufs			
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (120 + 20), mélange avec 70% de céréales		1,5
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 500-540 kg et une croissance hivernale de 500g/j		1,8
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 300-340 kg et une croissance hivernale de 700 g/j		2,1



EBE : Excédent Brut d'exploitation.

Charges de structure réduites

= MSA

+ charges du foncier (fermage, impôts fonciers, entretien du foncier)

+ charges liées aux bâtiments (entretien bâtiments, eau, électricité)

+ charges de mécanisation (travaux par tiers, carburants, entretien et achat de petit matériel)

+ charges diverses (transports et déplacements, impôts et taxes, assurances, frais de gestion et frais divers)

PB : Produit Brut : ensemble des produits animaux, végétaux et aides perçues par l'exploitation.

Endettement CT : ensemble des dettes court terme.

UGB : Unité Gros Bovins.

DPB : Droits à paiement de base.

ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels.

Vache improductive : vache n'ayant pas vêlé sur la campagne ou toujours présente sans veau 4 mois après la perte du veau

IVV : Intervalle Vêlage-Vêlage

Production de viande vive annuelle (kg vifs) : Total des ventes en kg vifs payables + total des kilos autoconsommés – Total des achats en kg vifs +/- Variation d'inventaire en kg vifs

Production autonome : Production brute de viande vive (kgv) – Production permise par les « concentrés » (kgv)

Production permise par les « concentrés » : [montant des concentrés (achetés + prélevés) + montant des achats occasionnels de fourrages] / prix du kg vif vendu

Indicateurs technico-économiques – Race charolaise

CONJONCTURE 2024

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques bovins viande (race charolaise) adaptés à la campagne 2024.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une démarche d'analyse globale d'exploitation.

Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence avec la politique d'équipement et la disponibilité en main-d'œuvre.

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez plus de détail au sein des publications produites par les conseillers INOSYS Réseaux d'élevage bovins viande du Bassin charolais. N'hésitez pas à les contacter pour de plus amples renseignements.



Rédaction : Francis BOUGAREL (Chambre d'Agriculture de l'Allier), Justine ROBERT (Chambre d'Agriculture du Cher - EDE), Valentine NAVEREAU (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - EDE), Claude VINCENT (Chambre d'Agriculture de l'Indre - EDE), Jérémy GERVAIS (Chambre d'Agriculture de la Loire), Christelle VEAU & Frédérique MARCEAU (Chambre d'Agriculture de la Nièvre), Baptiste RAGE (Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme), Thierry LAHÉMADE (Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire), Christèle PINEAU (Institut de l'Élevage)

Maquette : Corinne Maigret (Institut de l'Élevage).

Crédits photos : Frédérique Marceau (CA 58)

Juin 2025 - ISSN : 2416-9617 - Référence idele : 0025 502 038

Pour en savoir plus : www.inosys-reseaux-elevage.fr